



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

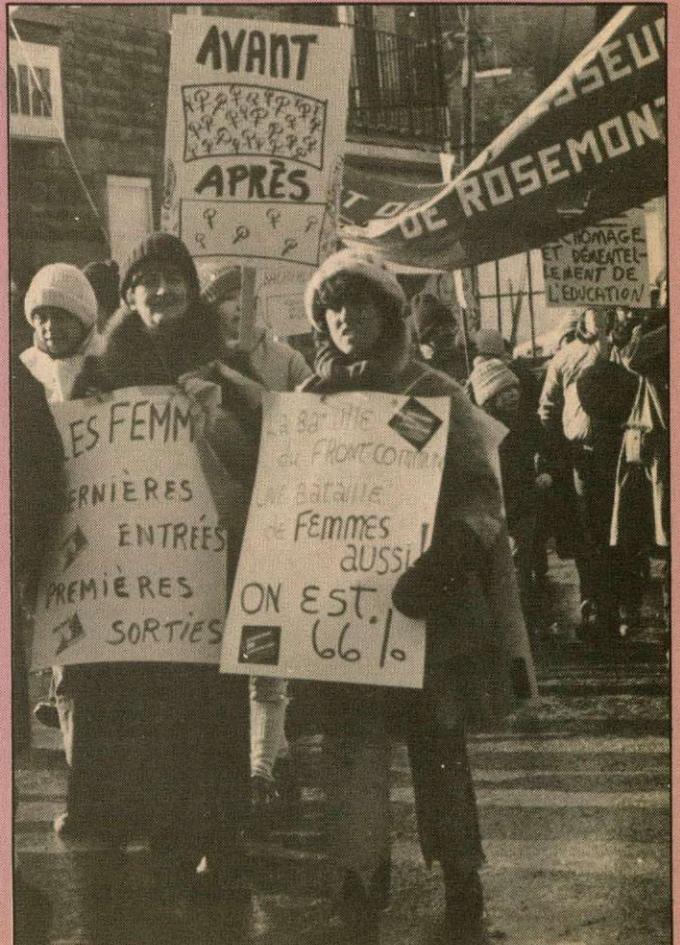
no 182

semaine du 3
au 9 février 1983

nouvelles csn

**les affaires sociales
disent non
à la grève**

**les grévistes
de l'enseignement
revendiquent
le statu quo**





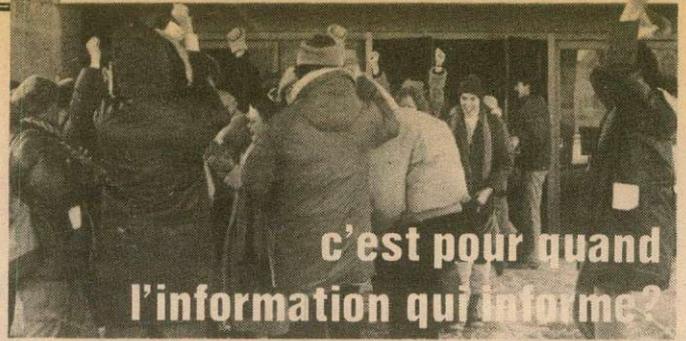
agenda du mouvement

février

- 12 **conseil central de Montréal** soirée de solidarité et party de la St-Valentin **un coup de foudre**, à la salle St-Louis-de-France, 3767 rue Berri
- 16-18 **Métallurgie** colloque sur la santé-sécurité pour les syndicats de la branche générale, à Montréal
- 18 **STTCSN** conseil syndical, à Québec
- 18-19 **ICEA** premier colloque populaire sur la télématique **Robot ou Rebelle?**
- 21 **comité logement Rosemont** assemblée d'information sur les coupures de subventions par Centraide, à 20h au 1301 est Sherbrooke, Montréal
- 23-25 **CSN** bureau confédéral
- 23-25 **Métallurgie** colloque sur la santé-sécurité pour les syndicats de la branche générale, à Québec
- 25-27 **STTCSN** assemblée générale, à Montréal

mars

- 5-6 **CSN** activités dans le cadre de la journée internationale des femmes
- 8 **journée internationale des femmes**



c'est pour quand l'information qui informe?

Dans un conflit comme celui du secteur public l'information joue un rôle important. Nul besoin de dire que l'ensemble de la population non concernée directement par ce conflit va forger ses idées, son opinion à partir des analyses, des faits rapportés par les médias, en particulier par la télévision. Le journaliste devient alors un facteur important dans le rapport de forces qui se développe et a aussi son rôle social à jouer. Comme dans d'autres professions, il n'est pas non plus à l'abri d'erreur.

L'objectivité, affirment plusieurs d'entre eux, n'existe pas mais on peut à tout le moins exercer honnêtement cette profession.

Mardi dernier, les enseignantes et les enseignants des cegeps de la région de Montréal se sont rendus à la cafétéria de la maison Radio-Canada, pour protester contre **"la piètre couverture faite par les médias sur l'ensemble du conflit dans le secteur public et particulièrement celle faite au secteur collégial"**.

Honoré Jean, secrétaire exécutif au cégep du Vieux-Montréal et Richard Gervais, militant à l'action au cégep André Laurendeau nous ont expliqué les raisons qui ont motivé ce geste.

"Les journalistes recherchent uniquement le côté sensationnaliste de la grève et évidemment, le secteur des affaires sociales et en particulier les hôpitaux, sont des

secteurs privilégiés pour la nouvelle. Quand on parle de l'éducation, on parle d'Yvon Charbonneau. Ce qui nous questionne, c'est pourquoi les médias n'ont jamais rapporté les raisons qui motivent les professeurs de cegeps à faire la grève", affirme, un peu désemparé, Honoré Jean.

"Nous avons tenté à plusieurs reprises d'exprimer notre point de vue dans les médias mais c'est clair que ça ne passe pas", de dire Richard Gervais.

En effet, la FNEEQ a produit plusieurs dossiers sur la situation actuelle dans les cegeps, notamment un dossier concernant **l'éducation aux adultes** et un autre intitulé, **La réforme collégiale, un recul pour le peuple québécois** et selon Richard Gervais, *"aucun article sérieux, aucun reportage n'a été produit sur ces sujets. La nouvelle est traitée de façon très superficielle"*, conclut-il.

"Nous avons même essayé d'envoyer des articles, des opinions dans le Devoir entre autres, mais on nous a répondu que ce n'était pas objectif. L'objectivité, c'est quoi?" se demande Richard Gervais. *"Le gouvernement publie des faussetés à pleines pages et personne ne dit qu'il n'est pas objectif"* souligne Honoré Jean.

Le Gouvernement cherche à isoler les enseignants, il ne faudrait pas que les journalistes fassent de même. En toute justice, s'il y a une tribune parlementaire, il faudrait peut-être une tribune syndicale!

y aurait-il conflit d'intérêt...

l'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Edith Pariseau, Michel Rioux

diffusion: l'équipe de la distribution de la CSN 598-2233

secrétaire: Louise Filteau

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand

collaboration: Marcel Benoit, Michel Crête, Célestin Desjardins, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Gaston Pouliot et Marcel Laliberté

photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Louise de Grosbois, Jean Cédras, François Rivard

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleuses et des travailleurs

composé, monté et imprimé par les travailleuses et les travailleurs de Interlitho, 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



déclaration du comité exécutif de la CSN

LE GOUVERNEMENT LÉVESQUE A SEMÉ LE MÉPRIS

Comment, en effet, le constat d'une fonction publique et parapublique qui se sent méprisée, d'un réseau de la santé perturbé par l'application des décrets, d'un réseau de l'éducation mis lui aussi sens dessus dessous pourrait-il être considéré comme une victoire pour notre société?

Après avoir attaqué tous ceux et celles qui, de près ou de loin, travaillent pour le public, le gouvernement Lévesque a provoqué chez des milliers d'hommes et de femmes, la colère, le ressentiment, l'exaspération, l'humiliation.

Le gouvernement Lévesque a provoqué des dégâts irréparables sous le prétexte d'une crise budgétaire sans aucune mesure avec les résultats constatés aujourd'hui: les mécanismes d'ajustements sociaux mis en place depuis vingt ans ont été brutalement démolis; les bases de la libre négociation ont été disloquées; l'autoritarisme s'est installé.

Ce n'est donc pas la satisfaction du devoir accompli qui devrait habiter les membres de ce gouvernement; c'est plutôt la honte d'avoir été le premier gouvernement de l'histoire du Québec à importer chez nous des méthodes, des comportements, des armes propres aux pays totalitaires. De cela aussi, l'histoire se souviendra.

Aucune convention collective n'a été conclue pour au-delà de 200 000 travail-

Le gouvernement Lévesque fait une grave erreur s'il croit, ces jours-ci, enregistrer des victoires. Ce sont des défaites qu'il accumule. Elles se situent aujourd'hui au plan social; elles ne manqueront pas demain, de se répercuter au plan électoral.



leuses et travailleurs. La CSN est toujours dans la lutte pour le maintien des conditions de travail et de

la qualité des services dans le secteur public.

Elle y est présente en particulier par les 9 000 en-

seignantes et enseignants du niveau collégial affiliés à la FNEEQ-CSN, qui comptent pour 82% de ce secteur, et qui sont en grève depuis 14 jours.

Nous les assurons du soutien le plus entier de la centrale et de toutes ses composantes. Nous considérons inadmissible l'attaque sauvage perpétrée par le gouvernement à l'endroit du monde de l'enseignement. La lutte menée dans ce secteur pour le maintien des emplois et celui d'un enseignement de qualité mérite l'appui sans réserve du mouvement syndical. Nous assurons les membres de la CEQ de la solidarité des membres de la CSN.

À compter de maintenant les militantes et militants de la CSN dans le secteur public vont repartir, dans tous les milieux de travail, à la reconquête des droits fondamentaux qui leur ont été brutalement arrachés.

Dans le secteur privé, il faudra être vigilant. Il est clair que les employeurs vont tenter d'emprunter le chemin tracé par le gouvernement. Là aussi, il faut mettre l'accent sur la libre négociation, l'accès à la syndicalisation. Il faut raffermir les jonctions entre tous les secteurs.

C'est un moment que nous traversons, dans la longue lutte des travailleuses et des travailleurs pour la défense de leur dignité.

IL VA RÉCOLTER LA HONTE



les enseignantes et enseignants de CEGEP continuent la grève

La grève amorcée le 26 janvier par les enseignantes et les enseignants de 37 des 41 cegeps affiliés à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) se poursuit toujours avec détermination et ce, malgré les mesures de répression et les tentatives d'intimidation de plus en plus nombreuses de la part des patrons.

Des sommations au nombre de plus de 450 à l'heure actuelle s'abatent sans discernement sur les syndicats, les exécutifs et les membres à la base, quand ce n'est pas sur des gens en congé sans solde, en congé de maternité et, comble de ridicule, même sur les personnes qui ne sont plus à l'emploi du collègue.

Par ailleurs, les syndiqués ont eu à subir la visite de la police à plusieurs endroits; à Valleyfield, la police l'ole a bousculé violemment les piqueuses et les piqueurs, alors qu'à François-Xavier Garneau trois étudiants ont tenté en vain de forcer la ligne de piquetage sous la protection de la police.

Pendant ce temps, les syndiqués d'Ahuntsic et de Maisonneuve ont reçu la visite d'une quinzaine d'autos patrouille.

D'autre part, sur la Côte Nord, les portes du cegep de Hauterive ont été

fermées pour la première fois, tandis qu'à Sept-Île les "boss" ont répliqué au durcissement des lignes de piquetage par la menace d'une injonction, durcissement qui, rappelons-le, faisait suite à une mise en demeure.

Par ailleurs, deux assemblées générales se sont tenues; à Rosemont le vote de grève a été reconsidéré positivement, 107 pour et 38 contre, tandis qu'au Campus Héritage l'assemblée s'est dite prête à résister fermement à une loi spéciale.

Quant aux syndiqués du Cégep St-Laurent, ils ont décidé de déclarer une trêve de 15 jours et de rentrer, par un vote très serré.

Il faut également souligner que le syndicat de Lionel-Groulx a reçu une deuxième injonction, obtenue par des étudiants d'hygiène industrielle (CNC). Des enseignantes et des enseignants de la région de Montréal et de St-Jérôme ont prêté main forte à leurs camarades de Lionel Groulx dans l'exercice des lignes de piquetage sélectives.

maintien de la revendication du statu quo

Réunis le lundi, 7 février, les délégués des syndicats de cegeps affiliés à la FNEEQ-CSN ont réconfirmé leur volonté de mener la lutte jusqu'au bout, afin de recouvrer le statu quo de leur convention collective. Par ail-

leurs, il est ressorti des débats sur l'éventuelle loi spéciale qu'on en évaluera les conséquences. En attendant, les représentantes et représentants des syndicats de Cegeps ont exprimé qu'il s'avérait important d'en parler, afin d'en dédramatiser les effets et de se souvenir qu'à l'heure actuelle la solidarité demeurerait leur meilleure arme.

journée d'activités spéciales

Une journée d'activités spéciales s'est tenue mercredi dans la plupart des régions, avec comme objectifs principaux de faire connaître plus précisément en quoi la loi 105 attaque particulièrement les femmes et d'expliquer publiquement le sens de notre grève en créant des événements afin de sensibiliser la population et les médias à nos revendications. Des activités organisées avec l'appui des conseils centraux peuvent se tenir à des dates différentes dans certaines régions, en raison d'activités déjà prévues au calendrier.

Les activités ont pris la forme à certains endroits de manifestations, notamment devant le ministère de l'Éducation à Québec, au complexe "G", et à Montréal, 600, rue Fulum, pour se terminer à plusieurs endroits par des rassemblements et des soirées de solidarité.



les syndicats de la FAS déclinent la grève et préparent la lutte de l'intérieur

À la suite d'un scrutin tenu dans un climat de menace et de terreur qui n'a eu d'égal, dans notre histoire, que les élections municipales de Montréal de 1970, en pleine occupation militaire, les syndicats de la FAS n'ont pas donné à la Fédération le mandat de déclencher une grève générale pour amener le gouvernement à négocier de bonne foi. Les résultats du scrutin sont clairs. Le gouvernement Lévesque a réussi par la terreur, par la menace du congédiement, par la menace d'une loi qui devait arracher à ses salarié-es leur lien d'emploi et leur lien à leur organisation syndicale, à faire en sorte qu'une majorité de celles et ceux qui se sont prononcés, ont refusé de recourir à la grève.

C'est de l'orientation de cette lutte et des nouvelles avenues qu'elle doit emprunter qu'il a été question au Conseil fédéral qui s'est tenu à compter de 14 heures, le 10 février, au Centre municipal des Congrès, à Québec. Nous en rapporterons les décisions dans le prochain numéro de *nouvelles csn*. Les semaines, les mois et les années qui se succéderont sous l'empire de ce décret, ne seront pas roses pour les patrons ni pour le gouvernement Lévesque qui a lui-même déjà dégradé considérablement la qualité et la quantité des ser-

vices sociaux et de santé. Et il semble déterminé à poursuivre son oeuvre. Les syndiqué-e-s FAS tiennent à souligner à la population et aux bénéficiaires qu'ils continueront à résister à cette dégradation dont la population est la première victime.

monsieur Lévesque n'a pas acheté la paix sociale, il l'a vendue

La forme que prendra la résistance des syndiqué-e-s FAS désormais, ils vont donc l'ébaucher sur une plus longue période mais cela n'empêche aucunement qu'ils comptent appuyer de toutes les façons qu'ils pourront les salarié-e-s de l'éducation et des autres groupes qui poursuivent la grève.

126 syndicats, (la moitié du nombre du dernier scrutin du 26/1) se sont prononcés pour la grève soit 27% de nos syndicats et ils représentent 29% des membres. La participation au scrutin, chez les membres a été plus élevée que lors du vote précédent en termes de membres (un peu plus de 55%). Cependant, une centaine de syndicats n'ont pas tenu de vote pour différentes raisons, dans le délai fixé par le Conseil fédéral. Dans les assemblées, les participants ont voté contre la grève dans une proportion de 55% contre 45% pour.

le règne de l'arbitraire patronal commence déjà

L'arbitraire patronal dont fait preuve le gouvernement Lévesque se propage déjà chez les administrateurs qui se sont jurés d'écraser les syndicats dans leurs établissements, comme à l'hôpital Notre-Dame où l'employeur vient de refuser les libérations syndicales. Le nombre de griefs que les syndicats de la FAS traînent de l'application de la dernière convention s'élève à plus de 10,000. Le décret va encore davantage détériorer une situation que, dans l'intérêt public et dans celui des membres, les syndiqué-e-s désiraient corriger par les priorités qu'ils s'étaient fixées pour la négociation.

Sans convention négociée et ratifiée, la liberté de manoeuvre des patrons redeviendra celle du début des années soixante. Les syndiqué-e-s CSN des affaires sociales vont continuer par d'autres moyens à consolider leur lutte et ils sont convaincus qu'ils parviendront, notamment par l'élaboration d'une politique syndicale et populaire de la santé, telle qu'elle sera définie en Congrès d'orientation, à démontrer à la population le lien étroit qui existe entre leurs conditions de travail et la qualité des services qu'elle est en droit d'obtenir.

deux assemblées
pour le vote de grève
dans les affaires sociales

les infirmières de l'hôpital Ste-Justine

LE GOUVERNEMENT JOUE AU JEU DU CHAT ET DE LA SOURIS

À Ste-Justine, la pente de l'amplithéâtre est forte et la masse des 95 infirmières du quart du soir groupées dans le haut domine l'exécutif.

Les infirmières du quart de nuit ont débattu et voté le matin après leur quart de travail. Celles du quart de jour débattront et voteront dans une assemblée qui suit. Ce n'est pas une mince organisation que de faire voter 900 infirmières réparties sur tous les quarts de travail. Et c'est la troisième fois en quelques mois.

C'est pourquoi l'exécutif prend un soin minutieux à expliquer la démarche du dernier conseil fédéral. "Il y a des événements qui justifient amplement ce nouveau vote", conclue Lilliane Lecompte, présidente. De la salle: "Si je comprends bien, vous avez été à Québec leur dire que c'était pas correct tout ça". Et Lilliane Lecompte relit l'intervention glaciale et explicite qu'elle a fait devant le conseil, tout en signalant qu'elle maintient une confiance entière dans le bureau fédéral.

La présentation du cadre d'entente gouvernemental ne suscite pas trop de questions. Sur la question des comités paritaires, la présidente se fait très explicite: "Le jour où le gouvernement et les syndicats auront des intérêts semblables, on n'aura plus besoin de comités".

On fait des interventions sur le jeu du chat et de la souris que jouent le gouvernement et la FAS: "On a des gens qui donnent leur opinion sur notre allure; 24 heures après le début, on nous tend une carotte et puis nous rentrons". "Jouer à la balle de ping-pong comme ça, ça nous discrédite". "Le gouvernement en donne un petit peu à chaque coup, on joue au fou". Car le syndicat a en poche un mandat de 73%.

Une intervenante réfère au grand exemple tracé par le caïd Ronald Reagan. Le conseil Richard Brunelle

réplique qu'il est très difficile de congédier 210,000 employés de l'État en même temps. L'armée canadienne, il est vrai, ne suffirait pas à combler tous ces postes; et beaucoup d'élèves pourraient en montrer à leurs professeurs. Toujours sur la répression, la présidente se fait claire: "On ne vous donnera pas des fausses sécurités; la seule façon de rendre inefficaces les mesures de répression, c'est d'être ensemble au même moment."

déroulement de la grève le 31 janvier. L'exécutif n'a pas eu le temps de le faire, mais, amusée, la présidente relate qu'elle a regardé une émission d'information de Radio-Canada où le reporter a suivi les allées et venues du ministre Johnson pendant toute une journée; on y voit le ministre pénétrer dans son centre de contrôle, s'informer de la situation à Ste-Justine et se faire répondre que le piquetage y est très faible...



Louise MATTON: "Je trouve ça difficile de vivre dans l'illégalité. Tu élèves tes enfants dans les disciplines et ils viennent te demander pourquoi tu ne travailles pas alors qu'il y a des lois qui exigent que tu sois au travail."



Lilliane LECOMPTE: "Les lois ne sont pas des absolus. Il faut éveiller la critique sur l'autorité qui nous gouverne."

Le débat s'élève jusqu'au secteur privé dont on décrit les conditions précaires; en corollaire: on devrait se contenter d'avoir une job.

Avant de passer au vote, on s'informe du bilan de l'exécutif sur le

Dans les deux enveloppes qui circulent dans les rangées sautent les petits bulletins qui vont sceller le sort d'une négociation qui, quel qu'en soit l'issue, ne fait pas avancer nos conditions de travail.

QU'HULK PABILISATION...



au centre hospitalier St-Lambert

PRIS DANS LA MÉLASSE DU VOTE PAR REFERENDUM

Le président Richard Vaillancourt et la secrétaire Arlette Boily ont assisté au dernier conseil fédéral de la FAS. Ils ont rejeté le cadre d'entente gouvernemental. Ils savent qu'ils ont un grand travail à faire — le dernier vote était de 57 à 37 contre la grève — mais qu'il n'est pas impossible de retourner ce vote. C'est précisément dans les syndicats où la marge n'est pas disproportionnée que va se sceller ce vote.

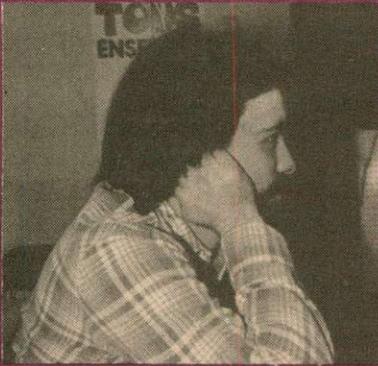
rale mais considèrent qu'ils ne pourront briser aussi facilement une tradition bien implantée. Aussi ils en arrivent à une solution mitoyenne: la tenue de nombreuses assemblées d'information auxquelles la participation est obligatoire pour avoir le droit de voter.

Le lundi soir précédent la journée nationale de vote, assemblée générale du syndicat. Dehors c'est tempête et dedans c'est petite assistance. La recommandation tombe drue. "On

assemblée d'information?" D'autres prennent le parti de l'exécutif et démontrent "qu'il faut au moins entendre la position du syndicat", "qu'on ne paye pas nos représentants qui vont à Québec pour rien, qu'on doit entendre l'information qu'ils ramènent de là-bas." Le conseiller syndical renchérit en expliquant que la démarche a été essayée à l'hôpital Honoré-Mercier et que ça marche.

Curieusement, le plan d'action et la perspective d'une grève ne suscite pas beaucoup de commentaires. Tout se passe comme si les hommes et les femmes de cette partie-ci du Front commun étaient fatigués. Néanmoins la recommandation de l'exécutif sur les assemblées d'information obligatoires passe facilement, au grand soulagement de l'exécutif.

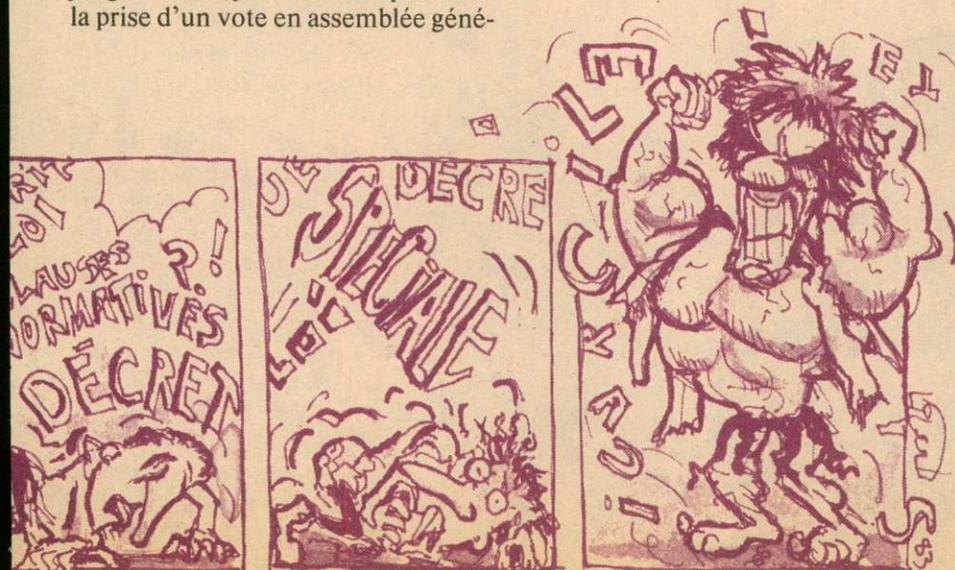
"C'est pas plus intelligent de sortir et de ne pas savoir pourquoi que de rester en dedans et de ne pas savoir pourquoi." Demain quatre assemblées d'information se tiendront au CH St-Lambert afin que les gens sachent pourquoi ils vont sortir et surtout pour les convaincre qu'ils ont à sortir.



Pierre STE-MARIE, trésorier: "défoncer la force centrifuge du vote par referendum pour gagner."

Ils ont toutefois un problème de taille: le syndicat vote habituellement par referendum. Chez eux, ils appellent ça le vote universel. Les membres cochent leur bulletin de vote sans avoir préalablement reçu l'information du syndicat. L'exécutif jongle avec le problème. Ils préfèrent la prise d'un vote en assemblée générale

ne peut pas brimer les droits de la personne, dit un monsieur plus âgé que les autres. *Le droit de voter est un droit que le syndiqué détient de par la cotisation qu'il paye.* "le dernier vote au fédéral ou au provincial, est-on allé à une



résultats du vote

POUR	127	165
CONTRE	28	57

STE-JUSTINE
ST-LAMBERT

8 nouvelles csn

Les cols bleus CSN de Ville d'Anjou ne comprennent pas l'obstination du maire Jean Corbeil à leur refuser la sécurité d'emploi et des conditions de travail équivalentes à celles offertes aux cols bleus des villes de Montréal et de Saint-Léonard.

"Nous savons que Jean Corbeil est le tenant de la ligne dure à l'Union des Municipalités du Québec, dont il est le vice-président, mais jamais il ne nous fera admettre que nous allons accepter des conditions inférieures à celles déjà données aux cols bleus des autres villes."

Pour Michel Breault, secrétaire du Syndicat national des employés municipaux de Ville d'Anjou, la lutte des 73 cols bleus doit déboucher sur des garanties de sécurité d'emploi pour les employés permanents de cette municipalité de l'est de Montréal.

"La ville, explique-t-il, donne jusqu'à \$1 million par année en sous-contrats, que ce soit pour le déneigement, la tonte du gazon ou le camionnage. Elle va même jusqu'à donner des contrats de réparation mécanique, qu'elle pourrait faire faire dans les ateliers de la ville."

Mais pour des raisons inconnues, Ville d'Anjou ira, par exemple, jusqu'à abolir un poste de soutien mécanique et donner en même temps plus de \$65,000 de contrats de réparations à des compagnies privées.

"C'est facile à calculer, dira Michel Breault, la Ville aurait pu compter sur trois employés de plus à l'atelier de mécanique si elle avait mieux géré et réaménagé ses contrats."

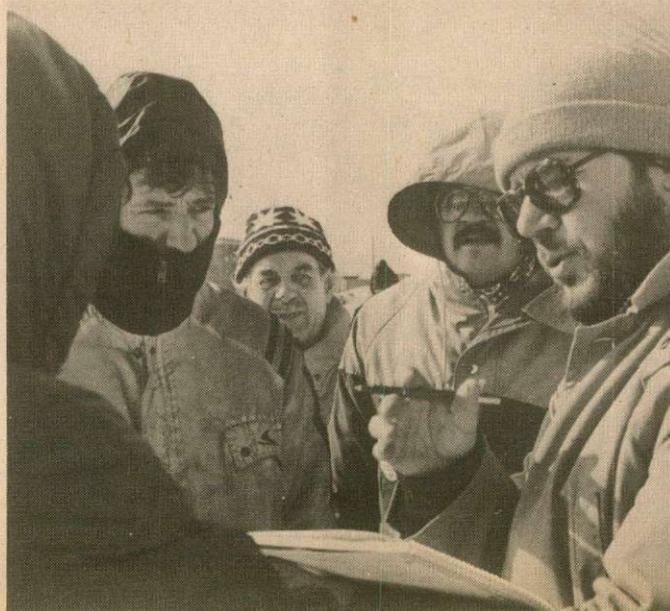
"Le maire Corbeil pourrait nous donner 18% de plus s'il gèrait convenablement son porte-feuille de sous-contrats, au lieu de tenter de nous bloquer nos salaires et de nous faire perdre nos sécurités d'emploi."

À Ville D'Anjou, les cols bleus gagnent déjà \$1.00 de moins l'heure que les travailleurs des autres municipalités environnantes. Aussi réclament-ils cette année des hausses de 9% et 8% en plus d'une clause d'indexation. *"Sinon l'écart continuera de s'agrandir..."* de commenter le secrétaire du syndicat.

Depuis 4 ans, Ville d'Anjou compte neuf employés de moins. Les postes n'ont pas été comblés à la suite des départs, ou ont



À VILLE D'ANJOU \$1,000,000 en sous-contrats plutôt que la sécurité d'emploi aux cols bleus



été tout bonnement supprimés. Il n'y a pas de plancher d'emplois.

Après la 17ième rencontre de négociation, dont la dernière eut lieu lundi, les cols bleus estiment qu'ils sont au même point qu'après une douzaine de rencontres.

"Nous négocions avec deux directeurs adjoints, qui ne savent même pas ce que c'est négocier; on leur tend des perches faciles pour des contre-propositions et ils ne savent pas de quoi on parle."

"Ce sont des marionnettes", soulignera un gréviste sur la ligne de piquetée dressée devant les bureaux de l'hôtel de ville, *"la Ville ne manifeste pas la volonté de régler la convention: c'est clair"*.

En grève depuis le 27 janvier, les cols bleus s'interrogent sur le peu de responsabilité des édiles municipaux quant à la sécurité et au bien public des citoyens de Ville d'Anjou.

"Nous sommes en négociation depuis le mois d'octobre, disent-ils, et ça ne débouche pas. La Ville refuse complètement de nous accorder la sécurité d'emploi par un plancher d'emploi et par une garantie que les em-

ployés permanents auront la présence sur les employés temporaires dans l'assignation des postes."

La semaine dernière, le syndicat CSN a déposé une contre-proposition importante destinée à emporter un règlement, mais ce fut peine perdue.

les services essentiels

Régis par un décret gouvernemental sur les services essentiels, les cols bleus assument, pendant leur conflit, ces services à la population. Suite à l'adoption du décret, le 15 décembre dernier, le syndicat a accepté de fournir certains services.

Or, depuis le début du conflit, la Ville a fait appel au syndicat pour des services qui n'étaient pas inclus dans la liste en mentant au Conseil des services essentiels tout en harcelant le syndicat de manière futile.

Jeudi dernier, à la suite d'une panne d'électricité de lampadaires, Ville d'Anjou faisait appel au Conseil des Services essentiels en invoquant faussement une situation d'urgence et un soi-disant sabotage pour faire faire les réparations qu'elle réclamait.

À la fin des travaux, un représentant de la ville avouait qu'il n'y avait pas d'urgence et que le bris n'avait rien à voir avec un quelconque acte de sabotage.

Mardi dernier, la ville obligeait également le syndicat à faire sortir une saieuse alors que la température était clémente et les rues praticables.

La Ville s'amuse également à rejoindre les responsables syndicaux à toute heure du jour "pour vérifier, dit-elle, le fonctionnement du système Paget."

Elle réclame en outre des travaux "urgents" qu'en temps normal elle ne récla-

merait pas aussi vite. Lors d'une récente tempête de neige, la Ville n'invoquait plus le délai de quatre heures normalement nécessaire pour le déblayage et le salage des rues. "Depuis le début du conflit, (explique un porte-parole des syndiqués CSN,) même cette règle

n'existe plus".

Constatant ainsi que Ville d'Anjou manipulait à son gré le Conseil des Services essentiels pour faire pression sur le syndicat plutôt que d'assurer le bien-être et la sécurité des citoyennes et citoyens, le

syndicat des cols bleus a pris la ferme résolution de ne fournir que les services contenus dans la liste décrétee. "Il n'est pas question, disent les travailleurs CSN, qu'on se prête plus longtemps au jeu du chat et de la souris."

les cols bleus de Ste-Anne des Monts

C'est dans une proportion de 94% que les 17 cols bleus de Ste-Anne des Monts en Gaspésie ont voté en faveur du déclenchement de la grève en temps opportun. En négociation depuis novembre 1982, les points en litige sont les suivants: salaires, sécurité d'emploi, ancienneté, changements technologiques.

La municipalité de Ste-Anne des Monts offre des augmentations salariales de 5 et 6%. Le Syndicat, pour un contrat de travail d'une durée de deux ans,

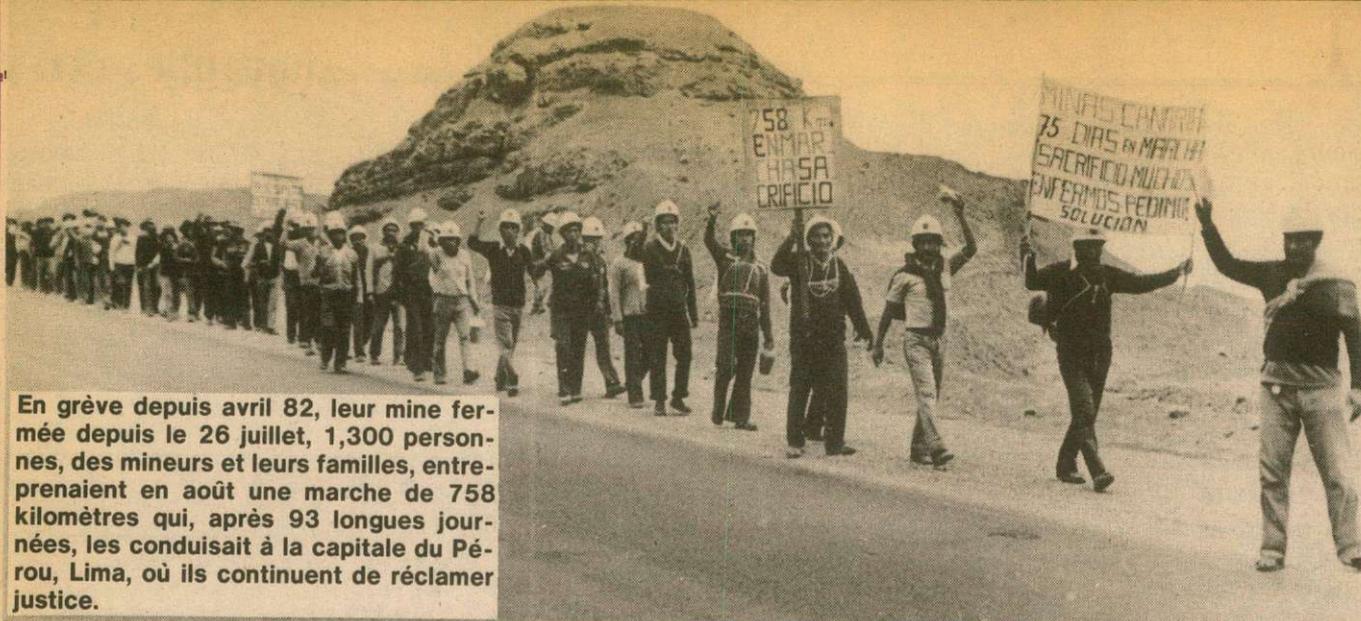
demande des hausses de l'ordre de 7.6% la première année et 6% la seconde. Au chapitre de la sécurité d'emploi l'employeur n'a fait aucune proposition. Le Syndicat des employés municipaux (CSN) lutte pour l'obtention de la sécurité d'emploi après deux ans.

En cas de changements technologiques, l'administration de Ste-Anne des Monts n'accorde aucune garantie à ses employés quant à leur avenir.

les femmes des condamnés de la CTCUM sont solidaires

Lors d'une assemblée du syndicat de l'entretien de la CTCUM, les compagnes des cinq condamnés sont venues apporter leur appui aux luttes que mènent ces syndiqués de la Commission de transport. Anette Montpetit, Lucie Girard, Laurette Pelchat, Pierrette Lefebvre et Francine Larocque-Morissette se sont dites fières de leurs maris. "J'ai toujours appuyé Jacques dans son action syndicale, a dit Francine, et je vais continuer de l'appuyer. Ce qui est important, c'est que ceux qui sont en prison sentent qu'ils ne sont pas seuls." Pierrette Lefebvre, quant à elle, déclarait: "Ce qu'on vit présentement, ce n'est pas facile à traverser. Mais je suis fière de Gilles et des autres parce qu'ils sont allés au bout de leurs convictions."





En grève depuis avril 82, leur mine fermée depuis le 26 juillet, 1,300 personnes, des mineurs et leurs familles, entreprenaient en août une marche de 758 kilomètres qui, après 93 longues journées, les conduisait à la capitale du Pérou, Lima, où ils continuent de réclamer justice.



la grande marche des mineurs péruviens

93 JOURS DE MARCHÉ CONTRE LA FERMETURE

Le Pérou. Les premières images qui viennent à l'esprit sont celles de mines d'or, de temples incas, de musique céleste et, plus récemment, de plages absolument fantastiques. On sait que c'est en Amérique latine. Mais on entend davantage parler du Salvador, du Guatemala, du Nicaragua, du Brésil ou de l'Argentine. Et pourtant, là aussi, il y a des hommes et des femmes qui travaillent, qui doivent lutter pour se faire respecter. nouvelles csn a reçu un dossier de la Fédération nationale des travailleurs des mines et de la métallurgie du Pérou. En voici l'essentiel.

Sur un terrain de football, près de Lima, 1,300 hommes, femmes et enfants vivent dans des abris de fortune. Ce sont les mineurs de la compagnie Minas Canaria et leurs familles. Ils sont là depuis le début du mois de novembre dernier. Ils ont marché durant 93 jours, à partir de la mine située à 758 kilomètres de là, à 3,600 mètres au-dessus du niveau de la mer. Un homme, une femme et quatre enfants sont morts durant le voyage. Par contre, cinq bébés ont vu le jour. La vie est tenace.

un moyen de pression

Cette idée d'une marche aussi longue, c'est celle de créer en quelque sorte une ligne de piquetage qui frappe l'imagination, un moyen de pression pour mettre sur la place publique péruvienne une situation d'extrême exploitation qui se perpétrait très loin, très haut, dans une mine de la Cordillère des Andes.

Dans un camp minier, en effet, c'est non seulement le milieu de travail mais aussi le milieu de vie qui se trouve sous contrô-

le de l'employeur. À l'instar de la simple sortie de grève pour d'autres groupes de travailleurs, cette marche semble obéir à une sorte d'instinct de conservation de son identité en tant que groupe, en échappant pour un temps au milieu où domine la mentalité et les pratiques patronales.

les travailleurs

Dans leur montagne, ces travailleurs et leurs familles vivent dans des maisons d'une pièce, plancher de terre battue, sans eau courante ni ser-

vices hygiéniques, sans chauffage malgré le grand froid. Des salaires d'environ \$100 par mois; 48 heures de travail par semaine, durant six jours. Des accidents mortels réguliers; la tuberculose et l'arthrite qui frappent toujours parce que les mineurs travaillent dans l'eau et l'humidité sans les équipements nécessaires. La silicose qui attend les mineurs, un jour ou l'autre.

la compagnie

Minas Canaria, de son côté, ressemble à plu-

sieurs entreprises latino-américaines. Propriété des fils et des filles du premier propriétaire, l'entreprise, au plan mondial, se classe au quatrième rang pour la production de plomb et au cinquième rang pour celle du zinc.

Cette compagnie, assise sur de riches gisements, n'a aucune raison économique de fermer sa mine. La seule explication, c'est la volonté de l'entreprise de casser le syndicat.

le gouvernement du Pérou

Même si deux ou trois fois par semaine, les réfugiés de Canaria sortent de leur camp pour aller parader devant le ministère du travail, le gouvernement du Pérou garde une distance prudente. Politiquement, il ne peut faire la

sourde oreille complètement. Mais aussi, sous les pressions du Fonds Mo-

nétaire International, il ne peut désavouer clairement la politique anti-ou-

vière de l'entreprise. Elle ne fait qu'appliquer les mesures destinées à la réorganisation du capitalisme péruvien.

Parmi les principaux mécanismes mis en place pour mener à bien cette rénovation capitaliste, il y a l'ouverture de l'économie à la compétition étrangère par la réduction des barrières tarifères, la disparition des restrictions aux paiements et transferts internationaux, des coupures de dépenses dans le secteur public, une loi pour instaurer dans ce secteur un syndicalisme en tutelle, projet de loi enlevant pratiquement le droit de grève, un projet de réforme du régime de négociation collective, etc.

À ce qu'on peut constater, on rénove dans plusieurs pays actuelle-

Solidarité Québec-Pérou

Dans son appel à la solidarité internationale, la Fédération nationale des travailleurs des mines et de la métallurgie insiste pour que les efforts nécessaires soient faits pour rendre concrètement un peu de dignité à tous ceux et celles engagés dans cette lutte.

La victoire des familles minières de Minas Canaria, cela va signifier:

1) La récupération de plus de dix mois de salaire et de bénéfices sociaux pour 600 travailleurs;

2) La reconquête du droit au travail et au revenu pour 3,800 personnes;

3) Le maintien en vie d'un village, d'une collectivité humaine avec son tissu particulier;

4) La possibilité pour ces mineurs et leurs familles de continuer à lutter pour l'amélioration des conditions de travail et de vie.

Chaque syndicat est invité à faire parvenir des télégrammes d'appui à la lutte des mineurs de Minas Canaria par le biais du Centre International de Solidarité Ouvrière (CISO)

1601, de Lorimier

Montréal H2K 4M5 598-2020 (514)



Parce qu'ils défendent leur dignité, la compagnie Minas Canaria accuse les mineurs de terrorisme. Ils ne veulent que travailler dans des conditions décentes.

DOSSIER

un système organisé
d'intimidation et
de discrimination

LES LISTES NOIRES DE LOCATAIRES



On peut évaluer à plus de 20,000 au Québec et à plus de 150,000 dans l'Est du Canada le nombre de locataires déjà fichés alors que la plupart des listes noires ne sont encore qu'à l'étape du rôdage. Ces listes sont en voie d'informatisation pour rendre leur compilation et leur utilisation plus efficaces.

Des listes noires "sauvages", dont les données ne sont ni vérifiées ni corrigées, aux fichiers plus "sophistiqués", pour lesquelles les promoteurs se dotent d'un minimum de contrôle, les informations recueillies sur les locataires portent sur des évaluations subjectives de comportement ou sur des jugements rendus par la Régie du loyer ou les tribunaux.

Ces informations visent à exclure automatiquement les locataires ainsi fichés de l'accès au stock de logements contrôlé par les associations de propriétaires.

une justice privée et arbitraire

Tous les systèmes de listes noires ont pour but l'intimidation. À preuve le fait qu'elles ont été publicisées largement début '82 au moment où les locataires faisaient face aux augmentations de loyer les plus importantes, bien avant leur mise sur pied effective et que de nombreux propriétaires l'utilisent actuellement pour "accélérer" les démarches de "conciliation".

Déjà beaucoup de locataires ne se prévalent pas de leurs recours légaux à cause de représailles qu'ils appréhendent ou qu'ils ont déjà subies (reprise de possession, harcèlement, coupures de service, brutalité, augmentations majeures). Il est clair que ces listes noires visent à rendre inopérants les quelques contrôles existant en dissuadant plus efficacement les locataires de les utiliser.

Engagées depuis des années dans une lutte à finir contre tout contrôle des loyers ou intervention de l'État dans leur très lucratif commerce, les associations de propriétaires ont décidé de substituer à la justice publique une justice privée et arbitraire.

Déjà les locataires et particulièrement les gens de

couleurs, les familles nombreuses, les femmes sont les victimes de discrimination basée sur les préjugés et le racisme des locataires. Cette forme de discrimination très répandue se développe en cette période de crise du logement où les locataires sont une clientèle captive, et les poursuites presque totalement inefficaces.

Par les listes noires, les propriétaires vont avoir la possibilité d'exclure de leurs logements tous ceux qui ne correspondent pas à leurs critères socio-économiques de rentabilité: assistés sociaux, chômeurs, familles à faibles revenus...

Ces systèmes permettent l'arbitraire le plus total et la discrimination déguisée à une échelle sans aucun précédent au Québec. Entre les mains des associations de propriétaires ils vont permettre à une minorité de décider qui a ou n'a pas droit au logement.

que fait le gouvernement?

Alors que depuis un an, le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec demande que des mesures concrètes soient prises pour s'opposer à ces pratiques d'intimidation et de discrimination rien n'a

encore été fait. Du ministère de l'Habitation au ministère de la Justice, en passant par l'Office de protection des consommateurs et la Régie des loyers, on se renvoie la balle et on s'en lave les mains. Seule la Commission des droits de la personne étudie le dossier et envisage des actions.

Les locataires et tous ceux qui sont soucieux des droits démocratiques doivent donc s'organiser pour forcer les responsables politiques à poser des gestes

concrets afin d'interdire les listes noires et fichiers centraux de locataires. Il faut obtenir des législations adéquates pour contrôler les banques de données privées qui s'ingèrent dans la vie des citoyens et servent d'instruments d'intimidation et de discrimination visant des couches de plus en plus grandes de population.

Le Regroupement des comités logement et des associations de locataires

du Québec exige

1- Que le gouvernement du Québec reconnaisse que l'existence des fichiers ou listes noires de locataires, de par l'information qu'ils contiennent et par l'utilisation qui en est faite, violent la vie privée des locataires, sont des moyens d'intimidation pour dissuader les citoyens d'utiliser des recours légaux et sont des instruments de discrimination qui briment le droit au logement de catégories en-

tières de la population.

2- Que par conséquent, le gouvernement du Québec:

a) interdise la mise sur pied et l'utilisation des listes noires et fichiers centraux de locataires,

b) prévoit des poursuites et des pénalités sévères contre les propriétaires, leurs associations et les compagnies qui tenteront de mettre sur pied ou d'utiliser de telles listes.

êtes-vous fiché-e sur une liste noire ?

1. Est-ce que votre propriétaire ou un propriétaire dont vous avez visité le logement vous a demandé une ou plusieurs des informations suivantes:

- votre numéro d'assurance sociale,
- votre numéro d'assurance maladie,
- votre numéro de permis de conduire,
- votre numéro de plaque d'immatriculation (voiture),
- votre date de naissance?

Si vous répondez oui à cette question, sachez que ce propriétaire est en mesure à partir de ces informations de vous faire "blacklister" ou de consulter une liste noire.

2. Ce propriétaire est-il membre d'une association de propriétaires (Ligue des Propriétaires, Corpiq, Propiq, APLLQ etc.) ou fait-il affaire avec un organisme de service tel Crédit Proprio?

Si vous répondez oui, sachez que vous avez af-

faire à un propriétaire qui a accès ou utilise une liste noire.

Si vous êtes locataire chez un membre de Corpiq, vous êtes automatiquement fiché-e à partir du moment où vous avisez ce propriétaire de votre intention de quitter son logement. Ceci qu'il ait quelque chose à vous reprocher ou non.

3. Vous êtes-vous prévalu de votre droit reconnu par la loi d'utiliser un recours légal contre un propriétaire devant la Régie du Logement ou un autre tribunal? Ou vous êtes-vous retrouvé-e devant la Régie ou un tribunal à la demande d'un propriétaire?

Si oui, sachez que si vous avez répondu oui à la question 2 vous êtes presque sûr de vous retrouver sur une liste noire.

Sachez aussi que lorsque les dossiers de la Régie seront informatisés vous serez alors automatiquement "blacklisté-e".

l'état des listes noires

L'Association des Propriétaires de Logements Locatifs du Québec inc. (APLLQ) et la Ligue des Propriétaires de Montréal Inc. constituent leurs listes noires à partir d'informations judiciaires provenant de la Régie du Logement ainsi que des tribunaux. Ces documents sont fournis par leurs membres. La Ligue ne dévoile pas ses chiffres mais Mme Lise Bourgault, présidente de l'APLLQ, déclare de son côté avoir accès à 10,000 dossiers de locataires "blacklistés". À l'APLLQ, on dit "blacklister" les locataires ayant eu une condamnation de la Régie ou des tribunaux. À la Ligue, on a déclaré publiquement que l'on "blacklistait" tout locataire impliqué dans 2 recours légaux ou plus que ce recours ait été exercé à sa demande ou à celle du propriétaire. Chez Propiq, une autre association de propriétaires, on dit "blacklister" tout locataire dont un propriétaire membre se plaint. Il n'est fait aucune vérification ou contrôle des allégations des propriétaires. Déjà ce sys-

tème serait informatisé.

Un autre type de système est celui de CORPIQ, une association de Québec, dont le fonctionnement peut-être comparé à celui de Tenant-Chek dans les maritimes, une agence commerciale d'information sur les locataires qui opère depuis 3 ans. Pour la seule ville de Halifax, Tenant-Chek a déjà "blacklisté" 80,000 locataires.

Le système sophistiqué de CORPIQ a été conçu dès le départ pour faciliter son éventuel informatisation. Après plusieurs mois de préparation, il avait été mis en marche à la fin d'octobre '82. En janvier il devait déjà contenir 1,500 fiches.

Mentionnons aussi l'existence de certaines agences de recouvrement comme Crédit Proprio qui a constitué sa propre liste noire de 7,000 noms. D'après les informations recueillies, ce système secret cumulerait des caractéristiques autant des listes noires sophistiquées que sauvages.

...petites nouvelles...

conflits de travail

Ménasco: que fait le ministre du travail?

En lock out depuis le 11 juillet, les 300 travailleurs de Ménasco, une entreprise qui fabrique des trains d'atterrissage à Ville St-Laurent, réclament l'intervention du ministre du travail Raynald Fréchette. Ils sont convaincus de la mauvaise foi de la compagnie, qui remet en question d'importantes clauses sur lesquelles une entente était déjà intervenue. Ainsi il y avait entente sur une augmentation de 12.5 pour cent la première année, et Ménasco n'offre plus que 6 pour cent. La compagnie remet également en question des ententes relatives aux mesures disciplinaires, à la répartition du temps supplémentaire et à la mobilité du personnel. Elle réduit également de 7.1 à 5% son offre pour la deuxième année et de 7.1 à 4% son offre pour la troisième année, en plus de retirer la clause d'indexation proposée. Rappelons que les travailleurs de Ménasco faisaient auparavant partie d'une association indépendante, et qu'ils ont adhéré à la CSN pour mener les batailles qu'ils n'avaient pu faire jusque là.

le chauffeur de Péladeau: coupable!

Le chauffeur personnel du président Québecor, Pierre Péladeau, a été reconnu coupable de voies de fait simples sur la personne du président du Syndicat des employé-e-s des publications Québecor, Michel Marcil. Rappelons que le 7 septembre dernier, le président du Syndicat CSN a été transporté à l'hôpital après que le conducteur Taillefer ait foncé à vive allure sur la ligne de piquetage.

Les salarié-e-s des hebdomadaires Échos-Vedettes, Télé Radio-Monde, Nouvelles Illustrées et le Grand Journal Illustrées sont en grève depuis 8 mois.

lock out à Direct Film

Les 190 employé-e-s à temps partiel des magasins Direct Film à travers le Québec, qui tentent de négocier leur première convention collective, ont été mis en lock out le 8 février. Et cela au moment où les quelque 360 employé-e-s des magasins Direct Film de Montréal entreprennent de négocier leur deuxième convention. On se rappelle que cette compagnie s'était farouchement opposée à la syndicalisation, et on se rend compte qu'elle n'a pas encore modifié son attitude.

lock out chez Mobilier HPL

Il s'agit d'une fabrique

de meubles située à Arthabaska et qui emploie 46 travailleurs. Comme dans beaucoup d'autres négociations par les temps qui courent, l'employeur prend prétexte de la crise pour défaire la convention, particulièrement en ce qui a trait à l'ancienneté. Il a décrété le lock out le 7 février parce que le syndicat demandait la reconduction de la convention actuelle plus une augmentation de \$1 l'heure. Il y a quelques mois, les travailleurs avaient pourtant accepté un gel de leur indexation et le travail partagé. Aujourd'hui, ils ne veulent plus faire d'autres concessions.

le Québec achète du métal aux États-Unis et en Ontario

D'après le président du Syndicat des employés de Sidbec-Feruni (CSN) de Contrecoeur, André Potvin, Sidbec-Dosco, une Société d'État Québécoise, s'est procuré du "frag" (du métal d'automobiles déchiquetées) aux États-Unis et en Ontario en prévision de la reprise des opérations du laminoir à froid et du laminoir à chaud à son usine de Contrecoeur.

Plutôt que d'acheter les 60,000 tonnes de métal recyclable qui pourrissent à Sidbec-Feruni et de favoriser un règlement et un retour au travail des 57 syndiqués en lock-out depuis le 15 juillet, voilà le choix qu'a effectué la Société d'État!

Pour une convention collective d'une durée de

trois ans, et rétroactive au 15 juillet 1982, les 57 syndiqués de Sidbec-Feruni revendiquent des hausses salariales de: \$1.20 la première année de la convention, \$1.20 la seconde, \$1.65 la troisième. L'employeur, lui, propose des augmentations salariales de \$0.65 au premier avril 1983, \$0.65 au premier juillet de la même année et \$0.65 le premier juillet 1984. Offre que les employés de Sidbec-Feruni ont rejetée à l'unanimité.



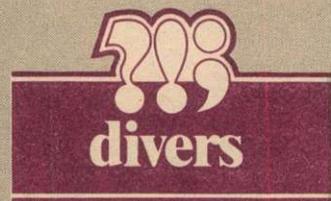
Gouvernement et sociétés d'État: tel-père-tel-fils

À l'occasion du dernier dîner économique de la Chambre de commerce Sorrel-Tracy métropolitain, à la mi-janvier, un employé cadre de Marine Industrie, Robert Beaudry, ne se gênait pas pour dire que la reprise des activités économiques de cette région passait par la concertation des divers agents économiques du milieu (employeurs, syndicats, gouvernements, etc...). Mais pendant que cet employé discourait, la direction de Marine Industrie, elle, passait à l'action... et violait la convention collective. En effet, et contrairement à ce que prévoit la convention, la direction de cette Société d'État

...petites nouvelles...

n'a pas informé le Syndicat des chantiers (CSN) que les travaux de réparation du bateau "Le Cèdre I" n'étaient pas effectués par des ouvriers de Marine, mais plutôt par 25 non-syndiqués de l'extérieur. Marine Industrie n'avait pas non plus prévenu l'armateur; Sofati-Soconav (l'ex-Branch Lines)...

Le Syndicat, contrairement à Marine Industrie, aurait souhaité discuter de sous-traitance avec l'employeur afin de favoriser le rappel à l'ouvrage des travailleurs. Mais, Marine Industrie préfère parler de concertation dans les dîners économiques plutôt que de respecter le contrat de travail.



Alcoolisme en milieu de travail à Radio-Québec

Le 23 février 1983 à 19h30 à l'émission **Droit de Parole** sur les ondes de Radio-Québec le sujet débattu sera l'**Alcoolisme en Milieu de Travail**.

Des représentants du groupe intervention en Alcoolisme en Milieu de Travail (CSN) participeront à cette émission en mettant de l'avant l'approche syndicale sur cette question. Les autres panélistes invités à cette émission seront issus de différents milieux soit: des maisons de traitement tant privées que publiques, des référants in-

dustriels, du gouvernement, un arbitre de grief, des cliniciens ainsi que des personnes ayant vécues ce problème.

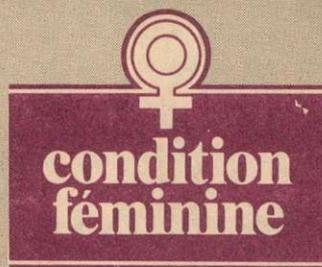
Ce débat sera intéressant car il réunira les différents points de vue sur la question de l'alcoolisme en milieu de travail.

• • •

Radio-Canada et le "Droit de parole"

Radio-Canada a refusé à un de ses journalistes le droit de participer à l'émission "Droit de parole" à l'antenne de Radio-Québec le 2 février, émission qui portait sur la qualité de l'information. La direction a justifié sa décision en invoquant la tradition et son souci d'impartialité à l'égard de toute question "qui peut constituer une controverse publique".

Le Syndicat général du cinéma et de la télévision (SGCT-CSN) estime qu'il s'agit là d'un abus de pouvoir et d'une atteinte grave à la liberté d'expression. Il souligne que dans le passé, cette "tradition d'impartialité" a souffert de nombreuses contradictions, et que dans les circonstances, il ne s'agissait pas d'émettre des opinions sur des questions d'actualité, mais plutôt de discuter de la pratique même du journalisme au Québec. Il conclut que la décision de Radio-Canada relève de l'arbitraire plutôt que d'une politique clairement établie, et juge l'affaire suffisamment sérieuse pour la porter à l'attention de la Fédération professionnelle des journalistes et du Conseil de presse.



8 mars: les préparatifs se continuent

Les affiches et brochures du 8 mars ont été imprimées et envoyées dans les régions: les avez-vous reçues, les avez-vous vues? Quant aux macarons, ils sont prêts et vous pouvez les commander à la CEQ, a/s de Bernard Blier.

Toutes les commandes doivent passer ou par le conseil central ou par la fédération.



Théâtre sans détour tout un programme!

Une troupe de Québec, le Théâtre sans détour, offre pour l'année '83 une programmation de spectacles variée et qui ne laissera personne indifférent. Pour les adolescentes et adolescents, un spectacle intitulé "Roméo et Juliette, eux, avaient-ils 18 ans?". "Pour le meilleur ou pour la pire" traite de la condi-

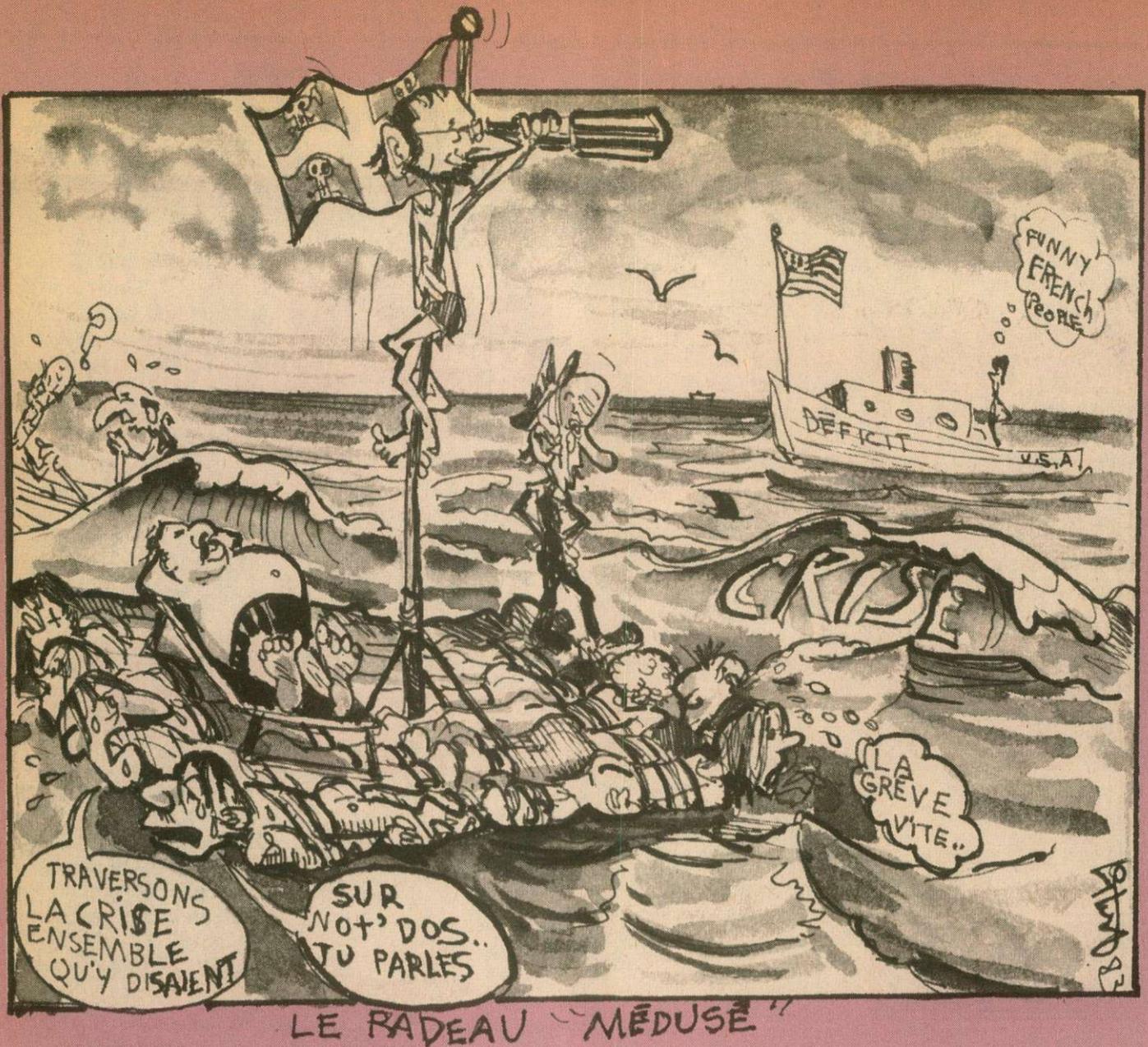
tion féminine. "À ta santé, sécurité", le titre parle de lui-même. "Qui perd, gagne" aborde les problèmes des jeunes travailleuses et travailleurs, alors que "Qui s'instruit, s'enrichit" fait référence à la situation des étudiantes et étudiants. Enfin, les hauts et les bas du militantisme sont abordés dans "Mili... temps... durs.."

Le Théâtre sans détour a adopté la forme théâtrale du théâtre-forum, inspiré du théâtre de l'opprimé, où les spectateurs ne sont plus des témoins passifs mais se transforment eux-aussi en comédiens au gré de leur imagination.

Le Théâtre sans détour est disponible pour faire des représentations parmi les groupes intéressés, il offre également des ateliers d'initiation aux techniques théâtrales.

Pour en savoir plus: Louis Cartier (418) 522-0419.

• • •



LE RADEAU "MÉDUSE"

Gouvernement du Québec

Avis aux professionnels du Gouvernement

Depuis le 27 janvier, un certain nombre de professionnels à l'emploi du Gouvernement refusent, de façon concertée, de se rendre à leur travail et d'exercer normalement leurs fonctions. Cette action illégale est contraire au Code du travail et à la Loi sur la fonction publique.

À compter de demain, le mardi 8 février 1983, tout professionnel à l'emploi du Gouvernement qui s'absentera de son travail sans autorisation ou refusera d'exercer normalement ses fonctions sera l'objet de sanctions disciplinaires, dont la suspension et la destitution.

Gouvernement du Québec

Lévesque n'a rien inventé,

Les rumeurs de menaces de congédiement ne sont plus des rumeurs. Dans les journaux du 7 février, le Gouvernement publiait un *avis aux professionnels du Gouvernement* où il les menaçait "de sanctions disciplinaires, dont la suspension et la destitution."

Nous vivons réellement dans un monde à l'envers:

- 1- des employé-e-s ont le droit de grève;
- 2- par des lois, la grève est déclarée illégale par l'employeur;
- 3- par des lois, cet employeur diminue les conditions de travail et de salaires;
- 4- et ceux et celles qui protestent sont bons pour le chômage.

Ce scénario macabre se continuant, on peut facilement imaginer l'assurance-chômage pénaliser les congédié-e-s pour avoir posé des gestes illégaux...

Reagan l'a déjà fait!